



## Loisir et économie sociale

# POUR UNE NOUVELLE RECONNAISSANCE DU LOISIR

L'environnement social et économique québécois, au sein duquel se développe le loisir, a subi des mutations considérables au cours des dernières années. Ces changements ont des effets indirects importants sur le loisir et sur son organisation. On observe parmi ces facteurs l'évolution du rôle de l'État, le métissage culturel, le vieillissement de la population, la progression des coûts de santé, la croissance de la sédentarité, les nouvelles réalités économiques, les problématiques affectant les jeunes dont le décrochage scolaire, la situation du marché de l'emploi, l'exclusion, l'appauvrissement de nombreux citoyens, la place croissante des technologies et du secteur privé.

Beaucoup de ressources ont été investies dans des programmes à caractère curatif qui n'ont apporté aucune solution durable, s'inscrivant dans une perspective de gestion de crises successives plutôt que de modifications des comportements. À ce chapitre et sans être une panacée, le loisir pourrait avoir un apport plus significatif, tant par ses qualités que par ses retombées bénéfiques.

Après avoir connu des investissements gouvernementaux croissants dans la foulée du Livre blanc sur le loisir (1979), ceux-ci n'ont cessé de décroître. Au cours des vingt dernières années, l'investissement du gouvernement du Québec dans le développement du loisir, du sport et de l'activité physique est passé de près de 0,4 % de son budget global à environ 0,1 %; alors qu'en six ans, la responsabilité en loisir et en sport du Québec s'est retrouvée dans cinq ministères différents dont trois successifs au cours d'une même année!

On ne s'étonnera pas, en pareil contexte, de l'instabilité ressentie au sein des organismes: bénévoles démobilisés et essouffés, employés qui voient leurs conditions de travail se détériorer, réduction de services et augmentation des coûts réduisant l'accessibilité.

Les perspectives et les tendances observées apparaissent toutefois porteuses de certaines opportunités de «réhabilitation» de la place du loisir dans la société et les préoccupations gouvernementales. Ainsi on remarque des convergences favorables à une «nouvelle reconnaissance du loisir»: l'emphase actuelle sur les secteurs communautaires et bénévoles, le partenariat, le développement de l'économie sociale, l'entrepreneuriat et le dynamisme de nombreuses organisations de loisir, la nécessaire affirmation de



Photo: Conseil québécois du loisir

*Lors du Forum québécois du loisir, tenue en octobre 1999, Michel Beaugard, Sonia Vaillancourt et Daniel Caron du Conseil québécois du loisir entourent Claude Charron, ancien ministre responsable du loisir.*

**Le Conseil québécois du loisir (CQL) est un organisme sans but lucratif, représentant les organismes nationaux de loisir œuvrant dans les secteurs culturel, plein air, scientifique, socio-éducatif et touristique. Le CQL regroupe par son réseau de membres quelque 130 organismes régionaux, 7 000 clubs locaux, 1 035 000 membres individuels et utilisateurs réguliers de services.**

l'identité culturelle, l'importance des structures démocratiques et de la responsabilisation des citoyens, l'importance et la performance de l'outil loisir dans l'action sociale préventive (en santé, auprès des jeunes, etc.).

Le défi des organismes de loisir, dans ce contexte, se trouve dans leurs capacités à œuvrer à la convergence des intérêts de leurs membres et bénévoles, des besoins urgents de la société et des objectifs étatiques. Mais le plus grand défi se trouve très certainement dans celui de repositionner le loisir et son organisation associative, dans une société en mutation, comme créateur indispensable du capital social et de la qualité de vie.

## LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LE LOISIR ASSOCIATIF

# LA RECHERCHE D'UN JUSTE ÉQUILIBRE



Depuis vingt ans, les subsides de l'État suivent une courbe descendante, contraignant les entreprises d'économie sociale en loisir à développer des sources de revenus alternatives et autonomes. Ainsi depuis le début des années 90, le taux d'autofinancement dans le milieu du loisir fédéré a augmenté de 247 % !

Les organismes à but non lucratif (OBNL) font des efforts importants pour viabiliser leur opérations ou pour

d'engagement. « Il n'y a plus comme autrefois de poussées de bénévolat pour les grandes corvées. Non seulement ces travaux nécessitent des expertises plus développées, mais aujourd'hui, les bénévoles s'activent plutôt dans la levée de fonds », explique Louis Jean, directeur de l'Association des camps du Québec. Les coûts exorbitants des travaux de cette nature donnent des maux de têtes aux membres des conseils d'administration.

Le partenariat avec le privé se fait rare, sauf chez ceux qui ont une cause percutante auprès du public ou qui sont associés à des réseaux d'affaires comme les Clubs Richelieu ou Rotary. Bien que chacune de ces entreprises d'économie sociale nourrisse un objectif socialement valable, les commanditaires potentiels, soucieux de leur image corporative, vont endosser plus volontiers ce genre de cause plus percutante.

Il existe un volet gouvernemental d'assistance financière aux immobilisations qui supporte la mise aux normes des infrastructures, mais il ne semble pas suffisant. En 1998-99, sur 211 demandes de la part des entreprises, 45 % des projets ont été retenus. « Les programmes sont normés de telle sorte que même lorsqu'on réussit à obtenir l'aide financière, elle se révèle souvent insuffisante », clarifie Élise Tessier, directrice générale du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ). Le recours au capital de risque adapté à la réalité de l'économie sociale apparaît alors comme une nécessité pour financer la mise aux normes et le renouvellement des équipements.

Les sources de financement demandent une mise de fonds initiale et un taux de rendement élevé que les entreprises d'économie sociale ne peuvent offrir. Les entreprises qui affichent généralement un bilan financier positif pourraient éventuellement emprunter. Des limitent se posent pourtant : plusieurs d'entre elles possèdent des équipements mais ne sont pas propriétaires des infrastructures. Lorsqu'elles le sont, souvent leur charte en restreint les dispositions de vente vers un organisme similaire. Par ailleurs, peu d'administrateurs ont développé cette « culture » d'utilisation des leviers financiers qu'un emprunt peut procurer à l'entreprise. Ils craignent souvent l'endettement, même si la capacité de remboursement est démontrée.

Tout ce contexte explique peut-être la faible ouverture de la part des institutions financières traditionnelles face aux besoins spécifiques des OBNL et des coopératives. Il apparaît évident que les institutions financières devront s'adapter éventuellement à la réalité grandissante de



**Élise Tessier, directrice générale  
du Réseau d'investissement  
social du Québec**

**« Les programmes  
gouvernementaux  
sont normés de telle  
sorte que même  
lorsqu'on réussit  
à obtenir l'aide  
financière, elle se  
révèle souvent  
insuffisante. »**



Photo: Gunter Gumpert

se développer. « Le plus difficile est de changer les mentalités », explique Pierre Trudel, directeur de la Fédération de canot-kayak. Ce qui se traduit par la nécessité d'ouvrir des marchés, de diversifier les produits et services. Il faut se trouver un domaine de

compétence, augmenter la fréquentation, préserver la qualité des services, des équipements, des infrastructures... et conserver la nature pour les générations futures ! Ce faisant, l'organisme donne la priorité à ses membres alors qu'autrefois le grand public pouvait s'adresser à lui en tout temps. Conséquence, toute une clientèle potentielle risque de ne jamais pratiquer le canotage.

Les conseils d'administration des camps sont quant à eux aux prises avec les problématiques de gestion centrées sur la conservation du patrimoine immobilier et naturel (eau, chemin d'accès, eaux usées, etc.) mobilisant temps et énergie et modifiant la contribution de leur forme

l'économie sociale. À cet effet, le RISQ, Fondation, Investissement Québec et la Caisse d'économie des travailleurs et travailleuses sont parmi les partenaires à interpeller car ils ont déjà acquis cette compréhension et créent l'ouverture, confirme Élise Tessier.

Il n'y a pas que le capital de risque qui se fasse rare. «Il y a de moins en moins de financement de base disponible», regrette Louis Jean. Sans le soutien de l'État, le danger est d'éloigner l'entreprise de sa mission initiale pour la rendre lucrative au lieu d'accessible. Des choix s'imposent, l'État

doit assurer le financement des frais de base et l'inscrire dans une stratégie à long terme.

Après avoir traversé ces nombreux obstacles, les entreprises du loisir associatif ont démontré qu'elles sont de plus en plus en mesure de faire face au virage entrepreneurial qu'elles ont été amenées à emprunter durant la dernière décennie. Mais convenons-en, maintenir le fragile équilibre entre la mission sociale et la viabilité économique relève parfois de la haute voltige.

## Formation des bénévoles et du personnel

# CONDITION ESSENTIELLE DE RÉUSSITE

Le loisir associatif représente l'équivalent de 5 000 emplois à temps plein — on retrouve beaucoup d'emplois saisonniers — et mobilise 135 000 bénévoles à travers le Québec. Le développement de la formation du personnel et des bénévoles se heurte néanmoins à des problèmes financiers et de standardisation.

Daniel Caron, du Conseil québécois du loisir, observe un important roulement de personnel dans le milieu du loisir associatif, un phénomène qui s'est fortement accentué au cours de la dernière décennie, conséquence directe de la réduction très substantielle du soutien financier gouvernemental. «On assiste à un déficit croissant au plan des ressources humaines disponibles dans le milieu. Il est devenu impossible d'offrir des conditions concurrentielles et une stabilité quelconque à un grand nombre des travailleurs et travailleuses sur lesquels repose la pérennité des organisations et de leurs activités tout comme le soutien aux bénévoles. C'est la qualité de l'offre de services, l'accessibilité à ces derniers, le développement des organisations et leur dynamisme qui sont considérablement affectés», explique M. Caron.

«Le bénévolat, élément essentiel des réussites du milieu associatif, demeure un geste gratuit qui repose sur la satisfaction et le respect des intérêts de celui qui s'y engage. Il ne doit pas se transformer en fardeau», de rappeler M. Caron. Il importe de bien comprendre que les acteurs du loisir associatif doivent être adéquatement supportés pour évoluer avec compétence à la confluence de l'action communautaire et de l'activité économique. La formation des travailleurs-ses comme le support professionnel aux bénévoles sont deux éléments essentiels de la réussite face à des défis plus nombreux et plus exigeants en terme de compétences.

«Il faut s'assurer qu'on travaille autant sur l'adaptation de la main-d'œuvre aux aléas du marché du travail que sur son développement», expose Gaétan Beaudet du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO). Pour articuler de véritables stratégies de développement, il faut arriver à développer des formations structurées, plutôt que celles qu'on offre à la carte et à la pièce.

«L'autre défi, ajoute M. Beaudet, c'est de passer de l'étape de l'élaboration du plan de la formation à celle de sa mise en œuvre.» La loi 90 sur le 1 % de la masse salariale payée par l'employeur pour la formation des employés-es pourrait faciliter les choses, mais pour le moment, elle ne s'applique pas au loisir associatif. Les petits entrepreneurs sociaux ne sont pas assujettis à la loi 90 et ne disposent généralement pas d'un budget assez élevé pour investir dans la formation de leurs employés-es. La proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire suggère des formules pour remédier à cette situation. Par exemple, la création d'un fonds de formation dédié au secteur communautaire et un meilleur soutien financier aux regroupements communautaires.

**Le Festival des harmonies de Sherbrooke** représente un exemple de la contribution des entreprises d'économie sociale dans l'économie. Il génère des retombées de 1,6 million \$ pour la région en réunissant annuellement 12000 personnes, pour trois jours, depuis 1928! L'événement monopolise quantité de professeurs, d'organiseurs, de services de communications, de traiteurs, de maintenance, de transport, de sécurité, etc.

### Les besoins des entreprises de loisir pour assurer leur consolidation et permettre leur développement:

- Soutien à la capitalisation des entreprises.
- Contribution financière à la rénovation et la mise aux normes des infrastructures d'hébergement.
- Programmes de formation des gestionnaires et des travailleurs-ses spécialisés-es.
- Contribution accrue de l'État pour assurer aux citoyens-nes l'accessibilité aux services et activités récréotouristiques et de loisir.





## Développement régional CONCILIER LES BESOINS DES RÉSIDENTS ET DES TOURISTES

Les festivals régionaux et les fêtes populaires du Québec sont organisés par des OBNL et l'on répertorie près d'une centaine d'événements de ce genre en milieu rural. Les retombées de ceux-ci ne s'évaluent pas uniquement en terme d'emplois directement créés mais aussi en terme de répercussions diverses. Par exemple, le Rodéo du Camion de Notre-Dame-du-Nord au Témiscamingue entraîne des retombées économiques de 4 millions de dollars pour la région. Depuis 1981, il a généré des profits de 2,8 millions de dollars qui ont tous été distribués à des organismes locaux et régionaux.

Les sentiers récréo-touristiques sont une autre illustration du potentiel du tourisme et du loisir en milieu rural. Leur développement permet de consolider les efforts déployés pour attirer des touristes de même que ceux visant à offrir une gamme étendue de services récréatifs (vélo, marche, équitation, ski de fond, motoneige) à la population rurale. À l'heure actuelle, plusieurs MRC s'intéressent à la création de sentiers et certains d'entre eux, comme les sentiers de l'Estrie qui existent depuis trente ans, sont gérés par des OBNL. Par ailleurs, le



Conseil québécois du loisir travaille à la mise sur pied d'un projet permettant à des sentiers existants de se constituer en coopératives de solidarité. Ce projet apparaît à un moment où les sentiers demandent plus d'aménagements et d'entretien car ils connaissent plus d'achalandage et reçoivent une clientèle diversifiée.

Dans l'avenir, on devrait soutenir le développement de coopératives multiservices conciliant les besoins des résidents et des touristes. L'exemple de la coopérative de solidarité de traîneaux à chiens à Plessisville illustre la conciliation de ces besoins. On rejoint ainsi une masse critique d'usagers-ères apte à viabiliser les activités de ces entreprises.

### L'ANCIENNE CARRIÈRE FRANCON SE REFERAIT UNE SANTÉ!

La corporation Centre plein-air et camping St-Michel tente avec une énergie de titan de convaincre les divers paliers de gouvernement d'entériner son projet de construction du Camping Caravanning St-Michel. On compte aménager le camping haute gamme sur le site de l'ancienne carrière Francon à Montréal, utilisée pendant plusieurs années comme décharge municipale. En plus de l'espace destiné aux caravanes, le projet prévoit la création d'un lac et d'une plage. Une navette assurerait les déplacements sur le site et au métro. «L'idée, c'est de se débarrasser du trou! D'en faire profiter les gens du quartier», explique le président du projet Léo Bricault. Plus de 400 emplois seraient créés. C'est aussi un projet de formation en horticulture, construction et formation hôtelière, ainsi que des stages en entreprise échelonnés sur deux ans, pour les jeunes de ce quartier défavorisé.

### DES PROJETS AVEC LES RETRAITÉS-ES...

Le phénomène des gens à la retraite, autonomes et en bonne santé, est assez récent et exceptionnel pour que notre société n'ait pas encore été en mesure d'intégrer ces nouveaux retraités dans les structures existantes. Chose certaine, il y a de nouveaux besoins de loisir à combler rapidement. Selon la Fédération québécoise de l'âge d'or du Québec, les municipalités, tout particulièrement, ne répondent pas adéquatement aux besoins de la clientèle vieillissante. Peu de recherches en récréologie s'effectuent sur les besoins des personnes âgées autonomes. On sait cependant que contrairement aux générations précédentes, ils désirent des loisirs mieux étoffés.

### ... ET D'AUTRES AVEC LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Le loisir social doit tenir compte d'une autre composante tout aussi remarquable en termes de changement social et d'offre de loisirs adaptée. Il s'agit des communautés culturelles concentrées principalement dans les centres urbains. Des centres de loisir comme celui de Côte-des-Neiges et de Villeray ont déjà développé une expertise. Ils ont élaboré des projets interrégionaux et interculturels, comme les rencontres de jeunes d'Abitibi et de Montréal. Les nouveaux immigrants-es, en lien avec l'organisme l'Hirondelle, profitent ainsi de journées dans six parcs provinciaux de la région de Montréal. Plusieurs autres activités sont organisées : partenariat avec le musée des Beaux-Arts, programmes d'été pour ados (fins de semaine dans des camps, visites de la Biosphère, sessions éducatives, etc.)

Ce cahier d'information de quatre pages traitant du développement de l'économie sociale au Québec est édité conjointement sous l'entière et seule responsabilité des organisations suivantes :



**Le Chantier de l'économie sociale** est une organisation autonome et permanente visant la promotion et le développement de l'économie sociale. Le Chantier est une corporation à but non lucratif regroupant les grands mouvements sociaux, les acteurs du développement local et les promoteurs d'entreprises d'économie sociale.



**Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)** est un fonds de capital de risque à but non lucratif qui a pour mission de rendre accessible un financement adapté à la réalité des entreprises d'économie sociale. Il vise à soutenir l'essor des entreprises collectives par l'injection de capital de connivence servant de levier financier pour la réalisation de leurs projets.



ÉCONOMIE SOCIALE  
ACTION COMMUNAUTAIRE

**Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)**, organisme à but non lucratif, vise à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de développement et de formation à l'intention de la main-d'œuvre et des entreprises et organismes du secteur, en favorisant et en consolidant la concertation et le partenariat sur une base sectorielle. Le CSMO est financé par Emploi-Québec.

Les bureaux de ces trois organisations sont situés au Complexe Desjardins à Montréal. On peut les contacter aux numéros de téléphone suivants :

Chantier: (514) 281-2320  
CSMO: (514) 281-7359  
RISQ: (514) 281-2355

Ligne sans frais commune pour les trois organismes:  
1-888-251-3255

Ce cahier d'information est publié six fois par année et inséré à 100 000 exemplaires dans chaque édition du magazine *Recto Verso*. Les coûts d'achat de cet espace sont assumés par ces trois organisations et leurs commanditaires.



**La Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec en association avec la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec)**

Production de ce cahier: Gaëtan Beaudet, Andrée Bélisle, Lise Boisvert, Daniel Caron, Jacinthe McCabe, Jean Robitaille, Sonia Vaillancourt et Élise Tessier.  
Graphisme: Alain Gendron.